

# Rapport de la Commission des finances

Préavis municipal n° 47 relatif à une demande de crédit d'investissement pour les travaux de :

- rénovation énergétique du temple Saint-Jean et de la salle de paroisse ;
- restauration du campanile.

Gland, le 2 octobre 2023

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La Commission des finances (ci-après : COFIN), composée de :

M.	Samuel Freuler	GDG, 1er membre
Mme	Ahimara Buffat	UDC, Rapporteur

M.Alain BringolfGDGM.Jérôme FrachebourgGDGM.Evan LockGDG

MmeIulica GorgoniPS-Les Verts-e-s,MmeAngelita GalvezPS-Les Verts-e-s

M. Rasul Mawjee PLR M. Nicolas Pellet PLe

s'est réunie les 19, 28 septembre et 2 octobre 2023.

# Excusé-e-s

Le 19 septembre : Jérôme Frachebourg.

# Remerciements

Les membres de la COFIN remercient Messieurs Gilles Davoine, Municipal, et Julien Ménoret, Chef du Service des finances et de l'économie, pour la qualité des informations fournies dans le cadre des réponses écrites à leurs questions ainsi que lors de la séance du 28 septembre 2023.

#### **Préambule**

C'est le 1er décembre 1968 que le temple St-Jean fut inauguré au cœur de notre ville, qui ne comptait à l'époque que 2'048 habitants. Avec son campanile haut de 25 mètres et son esplanade pavée, l'édifice accompagne les moments heureux et tristes de la vie paroissiale de Gland, Vich et Coinsins.

#### **Discussions**

Tel que stipulé dans le préavis municipal, le temple Saint-Jean n'a pas subi de travaux de rénovation majeurs depuis sa construction en 1968. Seuls des travaux de rafraichissement des peintures intérieures ont été réalisés en 2007 et la rénovation de l'orgue en 2019.

Répertorié au recensement architectural vaudois en note "3", des modifications peuvent y être apportées pour autant que sa note n'en soit pas altérée. Le projet présenté par la Municipalité va dans ce sens.

La COFIN s'est interrogée sur l'urgence de ce projet compte tenu des divers préavis onéreux déjà en cours ou à venir.

Bien que ces rénovations ne soient pas urgentes, elles permettront la pérennisation du bâtiment. L'humidificateur, installé pour assurer le bon fonctionnement de notre orgue, engendre une dégradation prématurée de la charpente, à laquelle il convient de remédier rapidement.

De plus, de par son grand âge, ce bâtiment est fortement énergivore. Sa chaudière vieille de 20 ans devra être prochainement remplacée. Les travaux actuels dans le Vieux-Bourg sont une aubaine pour raccorder le bâtiment au CAD (chauffage à distance). Il est à noter que l'isolation des murs n'est pas prévue dans le présent préavis car cela ne semble pas être nécessaire compte tenu de l'affectation des lieux et des températures d'exploitation.

Lors de nos discussions, la Municipalité a éclairci le point des devis rentrés. En effet, il est stipulé dans le préavis que ce dernier est basé sur 50% des devis entrés. Or il faut comprendre : « le coût des travaux portés dans le préavis correspond à des devis et offres reçus pour le 50% des travaux prévus. Et ce 50% des travaux représente 83% du coût total du projet ».

Nous avons questionné la Municipalité sur les raisons d'une sollicitation de soutien au DISREN.

Pour rappel, le DISREN a été mis en place pour participer au cofinancement d'équipements d'intérêt régional. Le temple étant propriété de la Commune, et estimant qu'il est d'intérêt régional non seulement sur un plan architectural mais aussi culturel, religieux et humain, la Municipalité a sollicité un soutien financier auprès de ce dernier.

Concernant les aménagements extérieurs, la Municipalité n'a pu articuler de chiffre pour le moment ce que regrette la COFIN. Cela implique un manque de visibilité sur le complément nécessaire pour terminer la rénovation du temple convenablement.

### Vœu

La COFIN souhaite une synergie soutenue lors des travaux relatifs à la rénovation du temple et tout particulièrement du toit de la salle de paroisse et ceux en lien avec les aménagements extérieurs afin de restreindre au maximum les dommages collatéraux pouvant être engendrés sur les rénovations précédemment entreprises.

#### **Conclusions**

Fondée sur ce qui précède, la COFIN recommande, à la majorité de ses membres, d'accepter les conclusions du préavis n° 47 soit :

- I. d'accorder le crédit de CHF 2'031'100.- et d'autoriser la Municipalité à exécuter ces travaux;
- II. d'autoriser la Municipalité d'emprunter la somme de CHF 2'031'100.-;
- III. d'autoriser la Municipalité à amortir les coûts de réfections et isolation de la toiture et des plafonds du sous-sol non chauffé, du remplacement des fenêtre et des portes, de l'installation des panneaux photovoltaïques ainsi que l'introduction du chauffage à distance et le remplacement de la chaudière par une sous-station par le prélèvement du montant correspondant au coût effectif desdits éléments jusqu'à concurrence de CHF 1'040'850.- dans le fonds de réserve "efficacités énergétiques» via la rubrique 822 du compte de fonctionnement.

# Signatures des membres de la Commission

Samuel Freuler, 1 <sup>er</sup> membre	Iulica Gorgoni	
Evan Lock	Rasul Mawjee	
Jérôme Frachebourg	Nicolas Pellet	
Jerome Trachesourg	THEORIGS T CITED	
Alain Bringolf	Ahimara Buffat - rapporteuse	
Angelita Galvez		